



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES  
Bureau de l'Utilité Publique  
-----

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Construction d'une centrale solaire de 10.240 panneaux photovoltaïques au sein de la ZAC du Monné sur la commune d'ALLONNES

Par arrêté du 12 février 2013, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la protection de l'environnement liée à la demande de permis de construire, par la SAS ALLONNES ENERGY 2, pour la construction d'une centrale solaire de 10.240 panneaux photovoltaïques au sein de la ZAC du Monné sur le territoire de la commune d'ALLONNES.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit 32 jours consécutifs **du mardi 5 mars 2013 au vendredi 5 avril 2013** à la mairie d'ALLONNES. Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact ainsi qu'un registre d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront mis, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête. Les observations pourront, de plus, être adressées par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie d'ALLONNES.

Toute observation pourra par ailleurs être adressée sur le site Internet de la Préfecture de la Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications – Consultation du public – Dossiers 2013 » en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête. Ces correspondances seront inventoriées et annexées au registre d'enquête afférent.

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes en date du 31 janvier 2013 Monsieur Jean-Claude MARC est désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Marcel DRONNE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'ALLONNES, selon le calendrier suivant :

- **Mardi 5 mars 2013 de 9 h à 12 h**
- **Samedi 23 mars 2013 de 9 h à 12h**
- **Vendredi 5 avril 2013 de 14 h à 17 h**

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport, des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur. Cette demande devra être adressée au Préfet de la Sarthe – Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Utilité Publique. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables à la mairie d'ALLONNES pendant un an ainsi que sur le site Internet de la Préfecture de la Sarthe.

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact, soumise pour avis à l'autorité environnementale ; cet avis est produit au dossier et consultable sur le site Internet de la Préfecture.

Le Préfet de la Sarthe est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire par arrêté.

La SAS ALLONNES ENERGY 2, dont le siège social est situé Avenue du Phare de Balue – ZAC de Cap Malo – 35520 LA MEZIERE, est le responsable de ce projet, auprès de qui toute demande d'information pourra également être adressée